



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Vendredi 9 AVRIL 2018 à 20h30

Tél : 04.92.44.26.94
mairiedepontis@wanadoo.fr
www.pontis.fr

Date de la convocation
27 mars 2018

Membres élus :	5
Membres présents :	4
Membre excusé :	1
Membre absent :	0
Membres votants :	5

L'an deux mille dix-huit

et le vendredi 09 avril 2018 à 20H30

Le Conseil Municipal de la Commune de PONTIS dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Georges GAMBAUDO, Maire de la Commune.

Etaients Présents : Messieurs SARRAZIN Christian, SAUNIER Vincent, FLUCHERE Frédéric

Etait absent :

Etait excusé : Madame BAZIRE Muriel (donne pouvoir à M.GAMBAUDO Georges)

Secrétaire de séance : Monsieur SAUNIER Vincent

Séance ouverte à 20h45.

Approbation des délibérations prises lors de la dernière séance du conseil municipal

Un rappel est fait des points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal et des délibérations prises. Les Conseillers municipaux sont invités à signer ces dernières.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose le rajout des délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- la délibération 31/2018 : contrat de location de terrain nu

Monsieur le Maire propose les suppressions suivantes à l'ordre du jour :

- RIFSEEP pour Frédéric Locher
- Vote du CDG, et CA, BP du CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

OBJET : Subventions accordées aux associations – année 2018

N° : 18/2018

Dans le cadre du budget communal 2018, le Conseil Municipal décide d'attribuer une somme globale de 850 € pour les associations. Suite aux différentes demandes arrivées en mairie, Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions comme indiqué ci-dessous :

- Association « Les Rimachays »	600	€
- Autres associations à définir	250	€

Sous réserve des rapports moraux et financiers des différentes associations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCORDE** les subventions listées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont prévus au budget communal 2018.

Voté à l'unanimité.

OBJET : Renforcement BT 230/400 volts Poste de Chauchais, convention avec le SDE04

N° : 19/2018

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que la société Cegelc a été chargée par le Syndicat d'Energie des Alpes de Hautes Provence de l'étude et des travaux de renforcement du réseau électrique à Pontis. Ce renforcement concerne la ligne BT 230/400 volts Poste de Chauchais sur nos parcelles A744 ; A738 et A737. Le SDE04 nous demande l'autorisation de remplacer les conducteurs sur 15 mètres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'étude et les travaux de renforcement du poste de Chauchais
- **APPROUVE** la convention de servitude avec le SDE04
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Voté à l'unanimité.

OBJET : ONF : programme d'actions pour l'année 2018 sur la forêt communale de Pontis

N° : 20/2018

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Office National des Forêt nous a fait parvenir, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier.

Les travaux d'infrastructure proposés concernent :

- la création de périmètre (parcelle 19) : peinture sur 1,69km d'un coût de 1725,00€/HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux d'infrastructure proposés par l'ONF pour 2018 d'un montant de 1 725,00 €/HT
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2018

Voté à l'unanimité.

OBJET : Reliure de l'Etat Civil et des Registres communaux

N° : 21/2018

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la confection et la réfection des registres de l'état civil constituent une obligation prescrite par l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999, par les dispositions de l'arrêté du 24 septembre 1962 modifié et par la circulaire n° IOCB1032174C du 14 décembre 2010 relative à la tenue des registres.

La société Sedi équipement a effectué à notre demande deux devis :

- la reliure de notre état civil de 2008 à 2017 : pour un montant de 242,40€ TTC
- la reliure de nos registres communaux de 2008 à 2017 pour un montant de 300,00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la reliure de nos registres
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2018

Voté à l'unanimité.

OBJET : Participation aux frais de cantine scolaire

N° : 22/2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge sur le budget de la Commune une participation de 50 % des frais de cantine pris par les enfants de la commune de Pontis scolarisés au groupe scolaire de Savines le lac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de quatre voix pour une abstention,

- **AUTORISE** cette prise en charge de 50 % des frais de cantine scolaire à partir de l'année scolaire 2017/2018
- **DIT** que le versement se fera sur présentation des factures acquittées.
- **DIT** que la dépense est prévue à l'article 6188 du budget communal.

Voté à l'unanimité.

OBJET : arrêt de circulation sur le col de Pontis

N° : 23/2018

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que l'office de tourisme de Serre-Ponçon souhaite organiser un événement « col réservé pour les vélos » sur la montée de Pontis, côté Ubaye, le dimanche 17 juin 2018 de 9h à 12h. Pour ce faire, la commune doit faire une demande d'arrêt de circulation auprès des services départementaux en passant par la Maison Technique du département à Barcelonnette.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches et à prendre un arrêté pour autoriser la fermeture du col de Pontis pour les vélos le 17 juin.

Voté à l'unanimité.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017
DU BUDGET SEA –M 49. (eau)**

N : 24/2018

Sur proposition du 1er Adjoint de la Commune de Pontis,

Le Conseil Municipal de Pontis,

A l'unanimité (Le Maire, n'ayant pas participé au vote)

➤ **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 du budget SEA comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

•	Dépenses	18 678.48 €
•	Recettes	15 357.63 €
•	Soit un déficit de fonctionnement de :	3 320.85 €
•	Et un report de l'exercice de l'année N-1 de	9 239.24 €
•	Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	5 918.39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

•	Dépenses	6 989.60 €
•	Recettes	11 651.00 €
•	Soit un excédent d'investissement de	4 661.40 €
•	Et un report de l'exercice de l'année N-1 de	17 783.57 €
•	Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	22 444.97 €

➤ **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit 5 918.39 EUR sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour 5 918.39 EUR

➤ **DIT** que le résultat excédentaire de la section d'investissement : 22 444.97 EUR sera reporté en recette d'investissement au compte 001

Voté à l'unanimité.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017
DE LA COMMUNE - M14.**

N : 25/2018

Sur proposition du 1er Adjoint de la Commune de Pontis,

Le Conseil Municipal de Pontis,

A l'unanimité (Le Maire, n'ayant pas participé au vote)

➤ **APPROUVE** le Compte Administratif 2017 de la Commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

•	Dépenses	84 556,20 €
•	Recettes	127 177,78 €

•	Soit un excédent de fonctionnement de :	42 621,58 €
•	Et un report de l'exercice de l'année N-1 de	56 588,51 €
•	Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	99 210,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

•	Dépenses	5 312,97 €
•	Recettes	1 139,75 €
•	Soit un déficit d'investissement de	4 173,22 €
•	Et un report de l'exercice de l'année N-1 de	2 074,62 €
•	Le résultat cumulé est déficitaire de	2 098,60 €

➤ DIT que le résultat déficitaire de la section d'investissement : 2098 ,60 EUR sera reporté en dépense d'investissement au compte 001

➤ DIT que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit 99 210.09 EUR sera affecté en section d'investissement en recette au compte 1068 pour 2 098.60 EUR et reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour 97 111. 49 EUR

Voté à l'unanimité.

OBJET : VOTE DES TROIS TAXES POUR L'ANNEE 2018

N : 26/2018

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de maintenir les taxes 2017 pour l'année 2018, soit :

•	Taxe d'Habitation	:	8.78%
•	Taxe Foncière (Bâti)	:	10.17%
•	Taxe Foncière (Non bâti)	:	54.19%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A l'unanimité,

➤ **ACCEPTE** cette proposition pour l'année 2018

Voté à l'unanimité.

OBJET: Subvention communale au budget du CCAS – Année 2018.

N : 27/2018

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de verser une subvention de 586 € au budget du C.C.A.S. pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette subvention d'un montant de **586 €** au C.C.A.S.

Budget Commune - Section d'exploitation Dépense :

Article 657362 : 586 €.

Budget CCAS - Section d'exploitation Recette :

Article 7474 : 586 €.

Voté à l'unanimité.

OBJET : Subvention communale 2018 versée au budget annexe SEA. (eau)

N° : 28/2018.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 4 387.61€ sur le budget annexe de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à annuler cette subvention tel que :

Budget COMMUNE - Section d'exploitation Dépense :

Article 673 : 4 387.61 €.

Budget SEA - Section d'exploitation Recette :

Article 747 : 4387.61 €.

Voté à l'unanimité.

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE EAU M49.

N° : 29/2018

Le Conseil Municipal de Pontis, sur proposition du Maire et
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget annexe de l'eau 2018 qui s'équilibre comme suit :

• <u>Section de Fonctionnement :</u>	Dépenses	28 283.00€
	Recettes	28 283.00€
• <u>Section d'Investissement :</u>	Dépenses	76 896.00€
	Recettes	76 896.00€

- **APPROUVE** le niveau de vote proposé :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du programme pour la section d'investissement

Voté à l'unanimité.

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

N° : 30/2018

Le Conseil Municipal de Pontis, sur proposition du Maire et
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget de la commune 2018 qui s'équilibre comme suit :
- Section de Fonctionnement :

Dépenses	216 914.49€
Recettes	216 914.49€
 - Section d'Investissement :

Dépenses	163 075.60€
Recettes	163 075.60€
- **APPROUVE** le niveau de vote proposé :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du programme pour la section d'investissement

Voté à l'unanimité.

Commentaires sur le budget :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la situation générale de nos finances.

Grâce aux économies réalisées durant ces dernières années, nous avons pu réaliser sur le budget de la commune des résultats positifs.

- 3 149,88€ en 2016
- 10 463,20€ en 2017

Ces sommes vont alimenter les sections d'investissements.

Par ailleurs, sur ces derniers budgets (investissement), les sommes accumulées depuis notre arrivés nous permettent d'envisager la reprise de travaux importants sur les deux prochaines années :

- L'accessibilité des personnes handicapées au musée et à la mairie
- Les escaliers de la mairie
- La réfection de certaines voiries (dont la place de la mairie)
- L'extension du cimetière
- Les périmètres de sécurité de l'eau

OBJET : contrat de location de terrain nu

N° : 31/2018

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'afin de régler au mieux et le plus rapidement possible, un bail de location de terrain nu à caractère civil soumis aux conditions prévues aux présentes et aux dispositions particulières des articles 1709 et 1713 à 1751 du Code civil soit mis en place pour un montant annuel de 1 500€ par an avec Joubert Georges concernant les terrains : A141, A349, et chemins longeant ces parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place d'un bail de location de terrain nu pour un montant annuel de 1 500€ par an
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal font le point sur l'ensemble des points suivants :

- Brûlage des végétaux
- Nuisances sonores : tondeuses à gazon
- L'extension du cimetière
- Elargissement du chemin communal de l'Adroit

Séance levée à 23h00

Affiche en mairie le

Le secrétaire de séance

Monsieur SAUNIER Vincent

